



CEC Emilie-Gourd
Choix de la deuxième langue
ACD et GCD

AFP Assistant du commerce de détail (ACD) / CFC Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

Les personnes en formation doivent choisir **en accord** avec leur employeur une langue étrangère qu'elles étudieront pendant leur formation :

Il vous est demandé d'annexer obligatoirement à ce formulaire les 3 derniers bulletins scolaires.

Nom:..... **Prénom:**.....

Date de naissance:

Pour tenir compte de votre choix, veuillez remplir toutes les cases suivantes :

Nombre d'années suivies: en allemand : an(s) en anglais :..... an(s)
Moyenne générale obtenue sur le dernier bulletin scolaire en allemand :
Moyenne générale obtenue sur le dernier bulletin scolaire en anglais :

Attention: Le niveau prérequis pour l'allemand et l'anglais correspond aux 3 ans du Cycle d'orientation (niveau A2 recommandé). Aucun prérequis n'est demandé pour l'italien. L'OFPC et l'école professionnelle se réservent le droit de modifier la langue choisie.

Important : aucun changement de langue ne pourra être réalisé en cours d'année.

Aussi, et en accord avec mon employeur, nous décidons du choix suivant :

Formation :	Langue : <i>mettre une seule croix dans la case qui convient</i>
ACD <input type="checkbox"/>	anglais <input type="checkbox"/> italien <input type="checkbox"/> français appui <input type="checkbox"/>
GCD <input type="checkbox"/>	allemand <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> italien <input type="checkbox"/>

L'apprenti-e et ses représentants légaux, par leurs signatures confirment l'exactitude de ces informations.

Signature de la personne en formation: _____ Date: _____

Signature du/de la responsable légal-e: _____ Date: _____
(pour les élèves mineur-e-s)

L'employeur a vérifié l'exactitude des informations transmises à l'OFPC et valide le choix de langue de l'apprenti-e.

Signature et coordonnées de l'employeur: _____ Date: _____

**Ce document, dûment complété est à retourner à l'OFPC avec le dossier de formation
Sans ce formulaire, l'apprenti ne pourra pas être inscrit à l'école professionnelle.**